

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 Décembre 2021 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Décembre 2021, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **78 308 083** dinars et un résultat bénéficiaire de la période de **753 035** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 Décembre 2021, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 81,47% de l'actif total au 31 décembre 2021 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 27 janvier 2022

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN

Arrêté au 31/12/2021 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2021	31/12/2020
<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	63 796 472,292	62 310 672,407
	a- Obligations et valeurs assimilées		63 796 472,292	62 310 672,407
	b- Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	14 511 610,595	22 536 975,455
	a- Placements monétaires		4 023 018,543	4 991 165,113
	b- Disponibilités		10 488 592,052	17 545 810,342
AC 3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.4	0,000	13,311
TOTAL ACTIF			78 308 082,887	84 847 661,173
<u>PASSIF</u>				
			6 439 417,407	351 243,311
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.5	411 870,851	260 278,824
PA 2	Autres créditeurs divers	3.6	27 006,260	90 964,487
	Dettes sur opérations de pensions livrées	3.7	6 000 540,296	0,000
ACTIF NET			71 868 665,480	84 496 417,862
CP 1	Capital	3.8	69 082 392,305	81 203 718,326
CP 2	Sommes distribuables	3.9	2 786 273,175	3 292 699,536
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		646,989	647,618
	b- Sommes distribuables de l'exercice		2 785 626,186	3 292 051,918
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			78 308 082,887	84 847 661,173

ETAT DE RESULTAT

Du 01/10/2021 au 31/12/2021 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>810 720,389</u>	<u>3 103 019,041</u>	<u>759 044,242</u>	<u>3 066 625,777</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		810 720,389	3 103 019,041	759 044,242	3 066 625,777
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>130 594,991</u>	<u>647 275,255</u>	<u>291 224,826</u>	<u>1 024 260,846</u>
Total des revenus des placements		<u>941 315,380</u>	<u>3 750 294,296</u>	<u>1 050 269,068</u>	<u>4 090 886,623</u>
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	3.10	<u>-166 841,788</u>	<u>-682 813,089</u>	<u>-190 860,394</u>	<u>-742 504,830</u>
<u>Intérêts des mises en pensions</u>	3.11	<u>-6 042,210</u>	<u>-6 042,210</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Revenu net des placements		<u>768 431,382</u>	<u>3 061 438,997</u>	<u>859 408,674</u>	<u>3 348 381,793</u>
CH 2 <u>Autres charges</u>	3.12	<u>-24 777,328</u>	<u>-100 622,067</u>	<u>-30 138,440</u>	<u>-118 033,293</u>
Résultat d'exploitation		<u>743 654,054</u>	<u>2 960 816,930</u>	<u>829 270,234</u>	<u>3 230 348,500</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>-127 461,169</u>	<u>-175 190,744</u>	<u>-22 251,961</u>	<u>61 703,418</u>
Sommes distribuables de la période		<u>616 192,885</u>	<u>2 785 626,186</u>	<u>807 018,273</u>	<u>3 292 051,918</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>127 461,169</u>	<u>175 190,744</u>	<u>22 251,961</u>	<u>-61 703,418</u>
<u>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</u>		<u>9 381,240</u>	<u>37 219,050</u>	<u>9 381,240</u>	<u>37 321,020</u>
<u>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</u>		<u>0,000</u>	<u>576,500</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Frais de négociation de titres</u>		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-5,319</u>
Résultat net de la période		<u>753 035,294</u>	<u>2 998 612,480</u>	<u>838 651,474</u>	<u>3 267 664,201</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**Du 01/10/2021 au 31/12/2021 en (DT)**

Libellé	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>753 035,294</u>	<u>2 998 612,480</u>	<u>838 651,474</u>	<u>3 267 664,201</u>
a- Résultat d'exploitation	743 654,054	2 960 816,930	829 270,234	3 230 348,500
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	9 381,240	37 219,050	9 381,240	37 321,020
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	576,500	0,000	0,000
d- Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	-5,319
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-2 802 340,566</u>	<u>0,000</u>	<u>-3 271 674,213</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-3 704 627,350</u>	<u>-12 824 024,296</u>	<u>-666 994,050</u>	<u>2 737 649,635</u>
a- Souscriptions	4 836 281,870	48 999 535,074	8 808 696,858	37 090 087,479
- Capital	4 707 600,000	48 031 600,000	8 568 300,000	36 225 400,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-34 997,552	-367 034,668	-67 925,254	-293 417,886
- Régularisation des sommes distribuables	163 679,422	1 334 969,742	308 322,112	1 158 105,365
b- Rachats	8 540 909,220	61 823 559,370	9 475 690,908	34 352 437,844
- Capital	8 311 500,000	60 285 100,000	9 218 200,000	33 502 000,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-61 764,878	-461 413,097	-73 088,310	-271 402,930
- Régularisation des sommes distribuables	291 174,098	1 999 872,467	330 579,218	1 121 840,774
VARIATION DE L'ACTIF NET	-2 951 592,056	-12 627 752,382	171 657,424	2 733 639,623
<u>AN4- Actif Net</u>				
a- En début de période	74 820 257,536	84 496 417,862	84 324 760,438	81 762 778,239
b- En fin de période	71 868 665,480	71 868 665,480	84 496 417,862	84 496 417,862
<u>AN5- Nombre d'actions</u>				
a- En début de période	731 987	818 483	824 982	791 249
b- En fin de période	695 948	695 948	818 483	818 483
VALEUR LIQUIDATIVE	103,267	103,267	103,235	103,235
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,08%	3,93%	3,97%	3,95%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/12/2021

PRESENTATION DE LA SOCIETE :

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a été créée en 1993, sous forme de SICAV obligataire de type distribution

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

Les placements en titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en dates d'arrêtés.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4- Traitement des opérations de pension livrée

• Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est

présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2021 d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

		31/12/2021	31/12/2020
BTA	(1)	50 856 503,547	50 820 599,564
Obligations émises par l'Etat	(3)	5 178 958,904	620 325,884
Obligations des Sociétés	(2)	7 761 009,841	10 869 746,959
Total		63 796 472,292	62 310 672,407

(1) Bons de trésor assimilable :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'Actif
Total		43 687 118,660	50 856 503,547	64,94%
BTA		37 950 769,582	44 855 963,251	57,28%
BTA 04-2024	5 000	4 816 500,000	5 127 634,742	6,55%
BTA-04-2028	1 000	935 200,000	1 003 461,969	1,28%
BTA052022	6 950	8 205 558,956	7 235 442,533	9,24%
BTA082022	26 055	19 140 010,626	26 499 557,541	33,84%
BTA-10-2026	5 000	4 853 500,000	4 989 866,466	6,37%
BTA mises en pensions livrées		5 736 349,078	6 000 540,296	7,66%
BTA082022	5 945	5 736 349,078	6 000 540,296	7,66%

(2) Obligations :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif
Obligations des Sociétés		7 512 408,00	7 761 009,84	9,91%
AMENBANK ES2009	30 000	598 800,00	605 452,09	0,77%
AMENBANK2008(B)	20 000	700 000,00	724 164,38	0,92%
AMENBANKSUB2010	18 000	479 340,00	488 491,31	0,62%
ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	5 000	400 000,00	403 145,21	0,51%
BH 2009CATB	50 000	1 150 000,00	1 150 133,59	1,47%
BNASUB09	23 300	465 068,00	479 874,75	0,61%
CIL 2017 - 7.95%	10 000	400 000,00	420 352,00	0,54%
HL 2017-3 8%	10 000	400 000,00	423 846,58	0,54%
HL 2020-2 10.6%	6 500	520 000,00	525 919,74	0,67%
TLF 2020 SUB 10.25%	10 000	1 000 000,00	1 075 709,59	1,37%
TLF 2021-1 9.7 %	4 100	410 000,00	432 750,62	0,55%
TLS2017-2- 7.95%	10 000	400 000,00	422 791,45	0,54%
UIB 2016-A 7.4%	9 500	190 000,00	201 093,92	0,26%
UIB2009-1 CAT B	20 000	399 200,00	407 284,62	0,52%

(3) Obligations émises par l'Etat :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'Actif
Emprunts d'Etat		5 000 000,000	5 178 958,904	6,61%
EMP NAT T1 2021 CAT B 8.8%	12 500	1 250 000,000	1 294 361,644	1,65%
EMP NAT T1 2021 CAT C 8.9%	3 750	3 750 000,000	3 884 597,260	4,96%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
Revenus des obligations et valeurs assimilées				
Revenus des obligations - Intérêts	215 155,235	741 228,948	163 477,502	695 213,347
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - Intérêts	595 565,154	2 361 790,093	595 566,740	2 371 412,430
TOTAL	810 720,389	3 103 019,041	759 044,242	3 066 625,777

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à **14 511 610,595** DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020	% de l'Actif
Placements monétaires	-1	4 023 018,543	4 991 165,113	5,14%
Disponibilités	-2	10 488 592,052	17 545 810,342	13,39%
Total		14 511 610,595	22 536 975,455	18,53%

(1) Placements monétaires :

a- Certificats de dépôt

Emetteur	Taux de Rémunération	Durée /J	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif
CD AIL	8,50%	90	15/12/2021	2 458 384,333	2 466 111,877	3,15%
CD AIL	8.80%	370	21/06/2021	1 500 000,000	1 556 906,666	1,99%
Total placement certificats de dépôt				3 958 384,333	4 023 018,543	5,14%

(2) Disponibilités :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Dépôts à terme	0,000	8 000 000,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	0,000	47 763,946
Intérêts courus/DAV (POT)	58 263,872	105 181,966
Avoirs en banque	10 436 370,390	9 392 864,430
Sommes à l'encaissement	-6 042,210	0,000
Total	10 488 592,052	17 545 810,342

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
Intérêts des certificats de dépôt	39 714,384	275 649,233	140 431,594	378 888,602
Intérêts sur les avoirs bancaires	90 880,607	371 626,022	150 793,232	645 372,244
TOTAL	130 594,991	647 275,255	291 224,826	1 024 260,846

3.3 - Créances d'exploitation :

	Libellé	31/12/2021	31/12/2020
AC3	Créances d'exploitation	0,000	0,000
	Intérêts Emprunts	152 326,650	152 326,650
	* BATAM	152 326,650	152 326,650
	Annuité à recevoir en principal	3 703 000,000	3 703 000,000
	* BATAM	3 703 000,000	3 703 000,000
	Différence d'estimation sur obligations	-3 855 326,650	-3 855 326,650
	* BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650

3.4 - Autres Actifs :

	Libellé	31/12/2021	31/12/2020
AC4	Autres Actifs	0,000	13,311
	RS sur achats obligations des Sociétés	0,000	13,311

3.5 - Opérateurs créditeurs :

	Libellé	31/12/2021	31/12/2020
PA 1	Opérateurs créditeurs	411 870,851	260 278,824
	Frais de gestionnaire	38 002,851	43 473,760
	Frais de dépositaire	56 290,873	21 206,713
	Frais des distributeurs	317 577,127	195 598,351

3.6 - Autres créditeurs divers :

	Libellé	31/12/2021	31/12/2020
PA 2	Autres créditeurs divers	27 006,260	90 964,487
	Etat, retenue à la source	0,000	59 005,668
	Redevance CMF	6 209,810	7 301,215
	Charges à payer sur l'exercice	20 796,450	24 657,604

3.7 - Dettes sur opérations de pensions livrées

Cette rubrique affiche un solde de 6 000 540,296 dinars au 31/12/2021 contre un sol nul au 31/12/2020 et englobe le principal et les intérêts courus et non encore échus rattachés aux opérations de mise en pensions livrées.

3.8 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2020</u>	
* Montant en nominal	81 848 300
* Nombre de titres	818 483
* Nombre d'actionnaires	979
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	48 031 600
* Nombre de titres émis	480 316
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	60 285 100
* Nombre de titres rachetés	602 851
<u>Capital au 31/12/2021</u>	
* Montant en nominal	69 594 800
* Nombre de titres	695 948
* Nombre d'actionnaires	898

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021 s'élève -12 627 752,382 Dinars.

Le nombre de titres d'ALYSSA SICAV au 31/12/2021 est de 695 948 contre 818 483 au 31/12/2020.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2020</u>	<u>81 203 718,326</u>	<u>81 203 718,326</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>48 031 600,000</u>	<u>48 031 600,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-60 285 100,000</u>	<u>-60 285 100,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>132 173,979</u>	<u>2 918 447,154</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	37 219,050	37 219,050
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	576,500	576,500
- Frais de négociations de titres	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	94 378,429	94 378,429
- Sommes distribuables		2 786 273,175
<u>Montant fin de période au 31/12/2021</u>	<u>69 082 392,305</u>	<u>71 868 665,480</u>

3.9 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2021 s'élèvent à **2 786 273,175** DT contre **3 292 699,536** DT au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Somme distribuables des exercices antérieurs	646,989	647,618
Résultat d'exploitation	2 960 816,930	3 230 348,500
Régularisation du résultat d'exploitation	-175 190,744	61 703,418
Total	2 786 273,175	3 292 699,536

3.10 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre ALYSSA SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libellé	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
CH 1 Charges de gestion des placements	166 841,788	682 813,089	190 860,394	742 504,830
Rémunération du gestionnaire	38 002,851	155 529,651	43 473,760	169 126,109
Rémunération du dépositaire	18 537,980	75 868,132	21 206,712	82 500,549
Rémunération des distributeurs	110 300,957	451 415,306	126 179,922	490 878,172

3.11 : Intérêts des mises en pensions

Le solde de ce poste est de 6 042,210 dinars pour la période allant du 01/10/2021 au 31/012/2021 contre un solde nul pour la même période de l'exercice 2020 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mises en pensions livrées.

3.12 - Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des autres charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libellé	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
CH 2 Autres charges	24 777,328	100 622,067	30 138,440	118 033,293
Redevance CMF	18 537,980	75 868,132	21 206,712	82 500,549
Abonnement des charges budgétisées	6 239,348	24 753,935	8 931,728	35 532,744

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.10.21 au 31.12.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
Abonnement des charges budgétisées	6 239,348	24 753,935	8 931,728	35 532,744
Taxes	1 619,952	6 426,982	2 386,741	9 495,079
Frais bancaires	34,287	136,030	30,902	122,940
Publication BO CMF	329,032	1 305,400	378,557	1 506,000
Honoraires CAC	1 709,234	6 781,200	1 704,564	6 781,200
Frais AGO et publications	1 034,514	4 104,323	1 414,569	5 627,525
Jetons de Présence	1 512,329	6 000,000	3 016,393	12 000,000

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs :

4-1 Rémunération du gestionnaire

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Cette rémunération est devenue à partir du 03-10-2016, au taux annuel de 0.155% TTC, de l'actif net de Alyssa SICAV, puis 0.205%TTC à partir du 1^{er} janvier 2017.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.